

# le journal — de notre — village

La Houssaye en Brie



Edition Décembre 2015



**Le Maire**  
Jean ABITEBOUL

Mes chers concitoyens,

Comme vous avez pu le remarquer, d'importants travaux d'aménagements de la Route de Meaux (RD 436) ont été menés cet été.

La sécurité étant l'une de nos préoccupations, ce chantier a été l'aboutissement de longues démarches auprès de l'Agence Routière Territoriale (A.R.T.), seule instance décisionnaire en matière d'aménagement des Routes Départementales.

Notre village connaît effectivement une situation particulière : la grande majorité des voies le traversant relèvent de l'expertise de cette Agence, cela du fait de la compétence du Département sur ces routes et rues.

Ainsi, bien que passant en centre-village, il ne nous est pas possible de décider de notre propre autorité les aménagements ou autres travaux d'amélioration de ce réseau.

En effet, au terme de la loi, seul l'entretien des abords (fossés, trottoirs...) est à la charge des Communes lorsqu'ils bordent des voies départementales, cela uniquement lorsqu'elles sont situées "en agglomération", à savoir dans les limites communales matérialisées par les panneaux d'entrées des villages.

Dans la mesure où le long de cette route il était également indispensable de sécuriser le cheminement piéton d'une part, et où, d'autre part, l'A.R.T refusait d'y créer des voies à cet effet, le Conseil Municipal a donc accepté de prendre à sa charge le coût de ces travaux (29 897€ H.T. après obtention de 12 813€ H.T. de subventions), et de déplacer les panneaux d'entrées / sorties du village avant et après les aménagements réalisés sur la chaussée.

Quant au centre-village, toujours dans le but de faire diminuer la vitesse des véhicules, un plan de stationnement accompagné de chicanes a également été mis en place rue de Bussière.

Temporaires pour l'instant, cela pour mieux en apprécier les effets et corriger les éventuelles erreurs d'emplacement, celles-ci deviendront définitives à terme.

Associés à ces aménagements, le stationnement imposé aux véhicules sur des emplacements matérialisés, notamment Avenue Leclerc, permettra là encore aux piétons, poussettes et autres usagers un cheminement en toute sécurité sur les trottoirs.

Ailleurs dans le village, les travaux d'effacement des réseaux aériens se terminent Sente de la Butte Verte, avec la suppression début 2016 de l'imposant transformateur situé à l'angle de l'Avenue du Général Leclerc et de la Sente de la Fosse au Diable. Même s'ils sont subventionnés, l'ensemble de ces travaux nécessite d'importants financements complémentaires, et il nous est indispensable de perpétuellement trouver l'équilibre entre besoins et moyens, entre priorités et budget.

Pour cette raison, une pause sera marquée en 2016 sur l'effacement des réseaux aériens : de lourds travaux de voirie sont en effet à réaliser et la situation économique actuelle nous impose d'orienter les financements vers la réfection des rues concernées.

Concernant notre territoire, l'arrivée de la Fibre Optique à La Houssaye marquera l'année 2016\* (2017 pour les habitations situées près de la Gare).

Ayant fait partie des premières Communautés de Communes à permettre la création du Syndicat Départemental « Seine-et-Marne Numérique », le Val Bréon sera équipé en priorité pour qu'entre 2016 et 2018, 98% des foyers de notre Intercommunalité soient éligibles à cette technologie.

Ainsi, sous l'impulsion croisée des élus Municipaux et Communautaires, notre village connaît une attractivité grandissante, ne serait-ce que par le cadre de vie privilégié qu'il nous offre.

Et s'il appartient à l'Equipe Municipale de l'améliorer au fil du temps, sa préservation relève au quotidien de la responsabilité de chacun.

Jean ABITEBOUL

\*Commercialisation  
début 2017

**2 & 3**

Le mot du Maire / Sommaire

**4 à 7**

Informations communales et intercommunales

**8 & 9**

La jeunesse

**10 à 20**

La vie du village

**21 à 23**

Comprendre et protéger notre environnement

**24 à 30**

Comptes-rendus des Conseils municipaux

**31 & 32**

Calendrier des manifestations (Décembre 2015 / Avril 2016)  
Adresses et numéros utiles

*Madame, Monsieur,*

*Suite aux dramatiques événements du 13 novembre dernier, je tiens ici à témoigner aux victimes et à leur famille notre compassion et notre solidarité.*

*Je tiens également à témoigner de la tristesse et de l'affliction ressentie par l'ensemble de l'équipe municipale, et à travers elle, par l'ensemble des Hulsétiennes et Hulsétiens.*

*Nous présentons nos condoléances aux familles en deuil, et souhaitons aux blessés un rétablissement dans les meilleures conditions possibles.*

*Dans les circonstances présentes, au moment où notre République est attaquée, il est important de nous rappeler le sens des mots Liberté, Égalité, Fraternité. Rappelons-nous que par le passé, des femmes et des hommes sont morts pour défendre ces valeurs et qu'il nous appartient de les porter haut et de les transmettre à nos enfants pour qu'à leur tour, ils puissent vivre dans un monde libre.*

*Le Maire, Jean ABITEBOUL*

## Bibliothèque municipale



Amis lecteurs,  
Venez (re)découvrir l'espace bibliothèque du village, au premier étage du bâtiment Bussière. Les bénévoles vous accueillent et vous conseillent,  
- les mercredis de 16 h à 18 h et  
- les vendredis de 17 h à 19 h.  
Nous disposons d'un grand choix de titres pour tous les âges et tous les goûts.

Nous travaillons avec la médiathèque départementale de Seine et Marne (300 000 documents), qui nous prête livres, CD et revues. Vous pouvez consulter son catalogue en ligne <http://bibliotheques.seine-et-marne.fr/> et nous indiquer les titres qui vous intéressent. Nous les réserverons pour vous et vous informerons quand ils seront disponibles. Faites votre choix.

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

L'équipe a accueilli deux nouveaux bénévoles ce printemps, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter au **01 64 07 44 31** ou [biblio.lahoussaye@laposte.net](mailto:biblio.lahoussaye@laposte.net)

À bientôt  
L'équipe des bénévoles 2015

## Neige et verglas

Conformément à l'arrêté relatif au balayage des trottoirs, nous rappelons aux propriétaires ou locataires, qu'ils sont tenus en cas de neige, de racler puis balayer la neige au droit de leur propriété (maison ou terrain) sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. Les tampons et regards d'égout et d'eau pluviale doivent rester libres. Après déneigement, du sel ou sable sera étendu.

Par temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours. Il est interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou trottoirs.

La commune décline toute responsabilité pour les accidents et dommages imputables à un non-respect de cette prescription et aux élémentaires règles de sécurité. Les infractions constatées seront avisées par procès-verbal et transmises aux tribunaux compétents. La Brigade de gendarmerie de Mortcerf est chargée de l'exécution de cet arrêté.

## Ramonage

Conformément à l'arrêté relatif au ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., il doit être effectué au moins une fois chaque année.



## Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales sont à scrutin proportionnel, à deux tours avec prime majoritaire.

**1er tour** : Les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés au 1er tour des régionales sont qualifiées pour le second tour.

**2nd tour** : La liste qui arrive en tête au 2nd tour obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés. Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Il faut présenter un justificatif d'identité.

Procuration : Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter par procuration.

## Petit rappel des règles de brûlage

Etant dans une zone rurale où un système de collecte est prévu, un particulier ne peut pas faire brûler ses déchets verts ou ménagers dans son jardin.

Déchets ménagers : résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, ...

Déchets verts : l'herbe issus de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épiluchures, ...

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



## Opération Sapin de Noël

Pour la 1ère fois, la commune vous propose de rapporter votre sapin de Noël naturel,

mort et desséché, après les fêtes aux ateliers municipaux, le samedi 16 janvier 2016. Votre sapin artificiel synthétique reprendra sa place dans son placard ;-)

Les sapins récupérés seront broyés sur place. Chacun pourra, s'il le souhaite, repartir avec un seau de copeau. Le reste des copeaux sera utilisé comme compost ou broyat dans la commune pour le mulchage.

**Pour rappel : Il est interdit par la loi et passible de 100 € d'amende de déposer son sapin dans la rue ou sur le trottoir.**

Vous pouvez également apporter votre sapin à la déchèterie. Pas de ramassage sur le trottoir par le Smictom.

## Piscine de Fontenay Trésigny

La commune faisant partie du Syndicat Intercommunal d'Elaboration et de Gestion d'un Centre de Loisirs, les habitants de La Houssaye peuvent bénéficier du tarif réduit pour les entrées de la piscine.

Pour recevoir votre carte de réduction, vous devez passer en mairie avec une photo, un justificatif de domicile. Sans cette carte, le tarif réduit ne pourra pas être appliqué à l'entrée.



Tarifs au 09/01/2015	Espace bassin		Espace détente (à partir de 18 ans)		Horaires d'ouverture au public	
	Entrée	Carte de 10 entrées	Entrée	Carte de 10 entrées		
<b>Syndicat</b>						
Enfant - de 6 ans	0,90€				<b>Lundi</b>	16h30 > 19h15
Enfant - de 6 ans	2,45€	20,30€			<b>Mardi</b>	16h30 > 19h15
Adultes	2,90€	24,80€	6,20€	53,00€	<b>Mercredi</b>	14h15 > 18h30
<b>Hors Syndicat</b>						
Enfant - de 6 ans	1,30€				<b>Judi</b>	16h30 > 18h30
Enfant - de 6 ans	3,55€	31,50€			<b>Vendredi</b>	16h30 > 21h00
Adultes	4,35€	38,70€	9,05€	81,60€	<b>Samedi</b>	14h00 > 17h45
Groupe (7 pers. min.)	3,00€ / pers.				<b>Dimanche</b>	9h30 > 13h30

## Nuisances sonores

La commune a pris un arrêté communal en 1975 concernant les nuisances dues aux bruits liés aux travaux de jardinage.

Or, cet arrêté est moins restrictif que l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 réglementant les horaires pour

les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

La commune doit donc appliquer les horaires définis dans cet arrêté, à savoir :

Lundi-Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Avant 7h	Avant 9h	Avant 10h
 <b>7h à 20h</b> 	9h à 12h	10h à 12h
	12h à 15h	Après 12h
	15h à 19h30	
Après 20h	Après 19h30	

## Opération "A toi de jouer !"

La commune a accueilli la CCVB pour son animation "A toi de jouer !" Une belle journée qui a permis aux enfants de La Houssaye de s'initier à différents sports sur le stade.



## Imagine R : Toutes zones pour les scolaires

Lors de son Conseil d'Administration du 8 juillet dernier, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a décidé de mettre en place, à compter du 1er septembre 2015, le forfait Imagine R toutes zones pour les scolaires, pour l'ensemble des collégiens et lycéens de moins de 22 ans jusqu'au BAC pour l'année scolaire 2015/2016.

Le coût du forfait Imagine R scolaire toutes zones pour les familles seine-et-marnaises s'élève donc à un coût de 174,95 € pour l'année scolaire 2015/2016.

La prise en charge complémentaire accordée aux élèves boursiers de l'Education Nationale reste maintenue. Les boursiers bénéficient toujours d'un tarif dégressif, de 63,65 € à 119,30 € /an en fonction du montant de leur bourse.

La Direction des transports se tient si nécessaire à votre disposition au 01 64 14 72 79 pour de plus amples renseignements.

## Services CCVB

De nombreux services sont proposés par la Communauté de Commune du Val Bréon (CCVB).

Toutes les infos sur [www.valbreon.fr](http://www.valbreon.fr) ou Tél. **01 64 51 33 26**

Quelques unes des actions sont :

### Repas à Domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse en priorité aux seniors à partir de 70 ans, mais aussi aux personnes en difficultés médicales, passagères ou d'une longue durée, sans distinction d'âge.

Tél : **01 64 51 35 22** ou @ : [portage@valbreon.fr](mailto:portage@valbreon.fr)



### Système d'Alerte :

Pour tous les habitants de la commune qui souhaitent être avisés ou alertés sur un ou plusieurs centres d'intérêts validés par leur commune de résidence. Par exemple : Transports (urbains ou scolaires), Scolaires et périscolaires (fermeture, grève, manque ou absence d'enseignant, cantine, garderie, centre de loisirs...), Incidents ou travaux sur les réseaux (eau, électricité, gaz, voirie...), Alerte (météo, pollution, chimique...), Convocation réunion urgente ou annulation de réunions...

### R.A.M.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) itinérant de la Communauté de Communes du Val Bréon est un service d'information, d'écoute et de rencontre. Le RAM a pour objectif de valoriser l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles. Ce service s'adresse aux parents, aux assistantes maternelles et à toute personne intéressée par cette profession.



Communauté de Communes du Val Bréon

32 rue des Charmilles  
77610 La Houssaye en Brie

Tel : **01 64 51 35 24**

@ : [ram@valbreon.fr](mailto:ram@valbreon.fr)

**M. & M<sup>me</sup> BECRET**  
tiennent à remercier  
la commune et les habitants  
pour leur aide et leur soutien,  
suite au sinistre  
qu'ils ont subi cette année  
dans leur habitation.

## Transport à la Demande (TAD)



Proxibus permet à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Bréon, de se rendre d'un point d'arrêt à un autre.

Il fonctionne du lundi au vendredi de 6 h à 19 h, toute l'année, hors jours fériés.

Il dessert 117 points d'arrêts

Réservations : Tél. **01 60 02 32 32**

Renseignements : Tél. **01 64 51 35 24**

Fax **01 64 51 35 24** / @ : [contact@valbreon.fr](mailto:contact@valbreon.fr)

32 rue des Charmilles

77610 La Houssaye en Brie

### Matériel mis à disposition des communes

La Communauté de Communes du Val Bréon s'est dotée de matériels nécessaires à l'organisation des fêtes et des activités culturelles.

Tél. **01 64 51 33 26** / @ : [contact@valbreon.fr](mailto:contact@valbreon.fr)

## Médical retraite

Médical Retraite est un service de conseil gratuit pour les familles en recherche d'une place disponible en maisons de retraite.

Alerte SMS,  
utile, simple  
et gratuit !



**Vous pouvez vous inscrire directement sur le site :**

**[www.valbreon.fr](http://www.valbreon.fr) ou sur le site de notre commune :**

**<http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr>**

**Service Alerte SMS ou vous renseigner au tél. 01 64 51 33 26**

**Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

Les aînés et leurs aidants sont ainsi accompagnés de manière éclairée, et sont soutenus dans leurs démarches souvent éprouvantes.

### Trois pôles novateurs, professionnels et gratuits

**Un pôle juridique :** Il permet à tous de poser les questions sur les aides, les droits et les obligations, sans oublier les tutelles, curatelles...

**Un pôle d'information médicale :** Il permet à tous d'en savoir plus sur les différentes pathologies liées au 3<sup>ème</sup> âge : Alzheimer, Parkinson, AVC etc. Ce service ne remplace pas une consultation auprès d'un médecin.

**Un pôle d'écoute psychologique :** Cet espace de parole permet d'aborder toutes les problématiques personnelles souhaitées. Ce service, comme les deux autres, respecte les règles de confidentialité.

**Prise de rendez-vous téléphonique pour chacun de ces pôles au 01 84 88 61 85**

**Aide au paiement d'une Complémentaire Santé**

Mes revenus sont modestes ?  
J'ai du mal à faire face à mes dépenses de santé ?  
L'État m'aide à payer ma complémentaire santé.

**Pour en savoir plus :**  
[www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)  
OU **0811 365 364\***

\* Coût d'un appel local sauf au profit d'un opérateur. Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, je choisis ma complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Assurance Maladie

## CPAM "Sophia"

LA CPMA propose un nouveau service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Accompagnement personnalisé : Informations régulières, conseils pratiques, témoignages de patients, soutien téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé.

Toutes les infos sur ce service gratuit connectez-vous sur le site internet [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Défi B2I - Classe de CE2 / CMI

La classe de CE2-CMI de Madame POIRIER est arrivée première du département de Seine-et-Marne aux épreuves du défi en ligne B2I cette année.

Ce défi en ligne avait pour thème la Première Guerre mondiale. La première épreuve traitait de l'entrée dans

la guerre en 1914 ; la seconde portait sur la lettre et la guerre et la troisième épreuve abordait les transports utilisés pendant la guerre.



## La réforme des rythmes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H00 8H30	Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)
8H30 11H30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11H30 13H30	Restauration (P)	Restauration (P)	Restauration (P)	Restauration (P)	Restauration (P)
13H30 15H00	Classe	Classe	Accueil de loisirs (P) de 13h30 à 18h30	Classe	Classe
15H00 16H30		NAP (G/F)			NAP (G/F)
16H30 17H45	Accueil périscolaire (P) * Etudes surveillées (P) *	Accueil périscolaire (P) * Etudes surveillées (P) *		Accueil périscolaire (P) * Etudes surveillées (P) *	Accueil périscolaire (P) * Etudes surveillées (P) *
17H45 19H30	Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)		Accueil périscolaire (P)	Accueil périscolaire (P)

P : Payant sur inscription  
G/F : Gratuit et Facultatif sur inscription  
\* études surveillées à partir du CE1

## Centre de Loisirs



Carnaval



Hôtel à insectes / carré potager / prairie fleurie

## Sensibilisation écologie en partenariat avec le SMITOM



Utilisation du composteur



Tri SMITOM

## Activités été



Petites poses aux remparts de Provins



Sortie Provins



Jeux d'eau au centre



Stage Poney aux Ecuries les Coudriers à Marles



Epreuve Fort Boyard



Sortie accrobranche à Lésigny



## Association Indépendante des Parents d'Elèves Hulsétiens

L'AIPEH est l'association des parents d'élèves du village. Indépendante, elle réunit les parents autour de projets pour les enfants, pendant et hors temps scolaire. Les parents élus représentants siègent aux Conseils d'école au côté des enseignants et des représentants de la Mairie. Ils sont ainsi le relais privilégié entre l'ensemble des parents et les institutions qui gèrent l'école. Merci aux parents volontaires qui, en offrant de leur temps, permettent chaque année l'organisation d'événements pour les jeunes. N'hésitez pas à venir grossir les rangs de notre association, toutes les bonnes volontés sont bienvenues, quelles que soient vos disponibilités, nous avons besoin de votre aide à tous !

### Rentrée 2015-2016 : Les effectifs prévus

Classe	Effectif	Enseignant
Maternelle Petits/Moyens	28	M <sup>me</sup> Marcignac
Maternelle Petits/Grands	28	M <sup>me</sup> Pignon
CP/CE1	24	M <sup>me</sup> Joalland
CE1/CE2	24	M <sup>me</sup> Constanty
CE2/CM1	25	M <sup>me</sup> Poirier
CM1/CM2	25	M <sup>me</sup> Barbier

Depuis quelques années, des parents participent à certaines activités pendant le temps scolaire et mènent des ateliers avec les enfants : informatique, jardinage, et bibliothèque. N'hésitez pas à proposer votre aide si vous êtes disponibles sur le temps scolaire.

### L'AIPEH en 2015

**Bal du printemps le 21 mars** : Vous êtes venus très nombreux à notre bal du printemps. Tous ensemble et déguisés nous avons profité de la musique, d'une structure gonflable, organisé un défilé et aussi fêté des anniversaires. Un très bon moment pour tous ! Prévoyez de profiter vous aussi de cet événement convivial en 2016.

**Fêtes des petits lecteurs le 9 mai** : Cette manifestation organisée tous les ans par la Communauté de communes du Val Bréon avait lieu cette année dans notre village. En vendant crêpes et boissons à la buvette, l'AIPEH a participé à l'animation de l'après-midi.

**Premier cross de l'école le 28 mai** : Une belle réussite pour ce premier cross organisé par les enseignants de l'école au stade. L'aide des parents était bienvenue pour assurer la logistique... Un diplôme a été offert à chaque enfant.

**La Brocante du village le 7 juin** : Pour soutenir la démarche d'équipement de la bibliothèque de l'école, nous avons aidé l'association "l'école des livres" pour l'organisation de la brocante du village. Cette action contribue à l'amélioration et au confort matériel de l'école.

**La KERMESE du 28 juin** : Première édition de notre kermesse un dimanche. Nous avons profité pleinement de cet après-midi chaud et ensoleillé pour nous amuser et offrir un univers festif avec de nombreux jouets à gagner par les enfants. Grâce à la présence des écuries des Coudriers de Marles en Brie, les enfants ont pu se transformer en cavalier le temps d'un tour de poney. Une TOMBOLA de qualité avec 300 lots gagnants dont une piscine autoportante pour le 1er prix. Un grand merci aux nombreux parents qui ont rendu cela possible et permis de recueillir des bénéfices qui seront destinés à la vie des enfants à l'école.

**Investissements pour les enfants** : L'AIPEH, la Coopérative scolaire, l'association "l'école des livres" et la Mairie ont financé le renouvellement des vélos de l'école pour les enfants de maternelle. Lors du spectacle de fin d'année, nous avons remis des clés USB aux enfants de CM2 pour leur entrée au collège.

**Projets 2015-2016** : L'énergie fantastique des parents qui sont déjà présents peut être partagée avec tous. Votre investissement sera productif et enthousiasmant, alors entrez dans l'association pour soutenir notre mission, faciliter et développer les projets à venir. Nous avons besoin de vous pour une plus grande efficacité et réussite.

**Marché de Noël** : Lors du marché de Noël 2015, l'AIPEH sera présente pour saisir des clichés en famille avec le Père Noël et capter cet instant magique pour le plus grand bonheur de tous. Le BAL du Printemps 5<sup>ème</sup> édition prévu le samedi 19 mars 2016, avec encore plus d'ambiance !

Entrez dans la danse et venez nous aider à produire le meilleur pour nos enfants.

Venez visiter notre site internet : <http://forumaipeh.wix.com/aipeh>  
Les menus de la cantine sont en ligne

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/AIPEH/575437832593007>

Contactez-nous sur [aipeh77610@hotmail.fr](mailto:aipeh77610@hotmail.fr)

Les membres de l'AIPEH

## Section d'Aïkido

La rentrée de l'année scolaire 2015-2016 commence très bien. De nombreux adhérents nouveaux nous ont rejoints et nous obligent à augmenter la surface de nos tatamis. Les premières séances ont confirmé la motivation de tous les pratiquants.

Dans notre dernière contribution au Journal de notre village, nous avons abordé l'un des principes qui soutiennent notre pratique, celui d'Aïki. Il m'a été demandé de continuer dans cette voie ce que je m'empresse de faire.

### PRINCIPE DE CONCENTRATION DANS L'INSTANT (NEN en japonais)

Ce principe est bien connu en occident par tous ceux qui ont besoin d'effectuer un travail délicat : gravure, sculpture, musique ou même culture. Si l'esprit se trouve entièrement engagé, s'il reste rigoureusement dans l'instant présent, le geste devient correct. S'il s'en écarte, en se projetant dans le passé ou dans l'avenir, la concentration est moins bonne et l'action moins juste. Dans un combat, cet égarement de l'esprit peut devenir dangereux et même fatal. En Aïkido l'action deviendra moins harmonieuse ou plus brutale. En revanche, si la conscience demeure dans le présent le mouvement aura, pour un pratiquant entraîné, efficacité et beauté. Maître Ueshiba écrivait :

"Seuls de rares experts, au cours des siècles révolus ont pu saisir le présent dans le combat. Ils étaient en contact



avec l'éternel présent qui ne connaît ni le passé ni le futur. Le déroulement de leur action ne possédait pas de durée intérieure..."

Deux autres citations, juste pour le plaisir :

"L'art suprême en Aïki est de gagner sans combattre."

"Ne cultivez pas l'esprit d'attachement pour vous mettre vous-même en valeur. C'est une conception égocentrique qui vous priverait de votre liberté spirituelle."

Après les grands principes une proposition concrète : venez au Cube regarder un entraînement d'Aïkido. Essayez vous-même sans le moindre engagement ; notre assurance couvre les initiations à notre discipline.

A suivre !

## Club d'Aquariophilie de La Houssaye-en-Brie



Le club Aqua LH de La Houssaye est heureux d'accueillir des visiteurs et adhérents toujours plus nombreux.

Passez nous voir pour admirer nos aquariums, dont celui de 2m70 et 1700L que nous avons construit l'hiver dernier, peuplé de gros cichlidés aussi beaux qu'attachants. Certains se laissent attraper à la main !

Vous pourrez même assister à leur nourrissage, si vous n'avez pas peur des éclaboussures...

Si notre univers aquatique vous plaît, vous pouvez nous rejoindre et adhérer à Aqua LH, ce qui vous permettra, pour quelques euros par an, de disposer d'aquariums installés sur place, (ce qui n'est pas toujours aisé de faire chez soi) et de partager de précieux conseils, le tout dans la bonne humeur.

Alors à bientôt, au 213 avenue du Général Leclerc à La Houssaye, tous les vendredis de 18 à 19h et tous les dimanches de 17 à 19h.

## TCH Tennis Club de La Houssaye-en-Brie

Le TCH reprend cette année avec un nouveau programme "GALAXIETENNIS" qui est la réforme des moins de 12 ans de la Fédération Française de Tennis. A chaque joueur, son niveau de jeu et son terrain.

Nous comptons à la rentrée 32 enfants et parmi eux un groupe de Baby Tennis de 4 ans.

Beaucoup de succès pour les groupes adultes du samedi et dimanche matin, avec différents programmes pédagogiques. Une nouvelle enseignante, Adeline, a quitté le soleil du sud de la France, pour compléter notre équipe pédagogique.

Le club participera à plusieurs compétitions pour les jeunes du club, les seniors hommes ainsi que les dames. Il organisera également une journée "Portes ouvertes" le samedi 28 mai, lors de la Fête Nationale du Tennis.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le club sur notre site web. <http://www.club.fft.fr/la-houssaye>



## Des nouvelles des Détendus



### Nos sorties :

- Un mini séjour à Amsterdam
- Un Banquet médiéval
- Une comédie musicale de la Compagnie du Lac
- Les Sorties Cinéma à Bayl
- Des stages qi gong :

### Activités proposées :

- Le lundi après-midi à Bussière  
Mosaïques et bricolages en tout genre avec aussi le patchwork sur carton-mousse, sans compter la préparation du marché de Noël.
- Informatique le mardi matin à Jodelle  
Informatique, travail sur photos et vidéos, manipulation des photos.
- Le jeudi après-midi à Bussière  
Peinture, décoration et dessin.
- Le vendredi après-midi à Jodelle  
La couture, la broderie, le tricot, le patchwork et la création d'habits de poupées.

### Nos projets

Venez aussi nous retrouver pour nos rencontres conviviales et nos sorties,

En prévision :

### Des sorties

Une journée dans la Marne : à Dormans et à Epernay, visite chez les vigneron, musée.

Giverny : une journée sans doute en mai proposée en partenariat aux Amis et aux Capellos-Bourbonnais pour partager un car.

Un séjour à l'île d'Yeu : organisation conduite par Christiane pour une petite semaine fin avril-début mai.

2 jours au zoo de Beauval.

Des stages qi gong.

## Venez nous retrouver !

"Ce que je sais faire je te l'apprends"

Mireille YOESLE

La Présidente et tous les Détendus

## Football Club

Comme chaque année le mois de juin voit arriver l'heure des bilans. En ce qui concerne le Football Club de La Houssaye les sentiments sont partagés.

Malgré des enfants d'un bon niveau, leurs équipes d'U6 à U8 manquent cruellement de résultats en raison d'une trop faible présence lors des rencontres du samedi, ce qui est dommage car ces équipes pourraient réussir de belles choses. Les U9 ont fait une très bonne saison avec plusieurs finales lors des tournois de fin d'année. Pour les plus grands, les U10 ont manqué de rencontres, mais ont fait preuve de beau jeu lors de celles-ci et les U11 ont fait honneur au club en réussissant à atteindre les 2 finales

## Anim' & Ludo

Pour cette nouvelle saison, nous vous proposons toutes les activités habituelles de notre association : la Ludo des petits (salle de jeux pour les enfants de - de 3 ans accompagnés de leurs parents ou assistante Maternelle, relaxation et motricité une fois par mois), les cours de Danse, l'atelier Théâtre adulte, l'atelier Ciné-Ados, la Gym Adulte, le Yoga dynamique, les cours de Guitare, les ateliers d'anglais... mais également le Bal d'Halloween, les Broc' aux jouets ou vêtements, les samedis créatifs, les Rendez-vous du Verger...

La "Ludo des grands" accueille tous les enfants le mercredi Après-midi, de 15h30 à 18h30. Nous leur proposons un espace dédié au jeu. Accompagnés, ou pas, de leurs parents pour les plus de 6 ans, ils pourront découvrir des jeux originaux, tels que Dixit, Story Cube...

Retrouvez nous sur la page Facebook : Anim & Ludo.

## L'école des livres

Les membres composant l'association sont des parents d'élèves ou d'anciens parents d'élèves et des professeurs des écoles du groupe scolaire. L'adhésion est gratuite. L'ensemble des membres organisent les différents projets autour de la bibliothèque. Outre la brocante, le programme pour cette année comporte un projet de réaménagement de la bibliothèque.

Pour la brocante, des bénévoles non membres de l'association la rejoignent et participent activement à la réussite de cette manifestation. Cette année la brocante a eu lieu le Dimanche 07 Juin 2015. L'année prochaine, elle devrait avoir lieu le dimanche 05 Juin 2016, et nous espérons qu'en tant qu'hulsétiens vous nous rejoindrez dans ce projet.

L'équipe dirigeante de l'école des livres.

Courriel : [labrocante.ecoledeslivres@gmail.com](mailto:labrocante.ecoledeslivres@gmail.com)

Site Web : <http://labrocanteecoledes.wix.com/brocantelahoussaye>

Tel : 07 83 76 00 20

Adresse : Association Ecole des livres

Groupe scolaire Louis Waechter

231 av. du Général Leclerc - 77610 la Houssaye en brie

## Théâtre les Amis de la Houssaye



Il n'est pas toujours simple de trouver l'activité qui convient à son enfant, et pourquoi pas le Théâtre ????  
Voilà une activité qui va permettre à celui qui la pratique :

- De s'exprimer avec son corps, avec sa voix.
- Oser, essayer, jouer, rire, apprendre.
- Trouver les chemins de la confiance en soi.
- Utiliser son imagination
- Se sentir libre
- Pratiquer une activité avec un groupe solidaire.

Faire du théâtre c'est être dans une sorte de laboratoire où l'on peut expérimenter, essayer sans prendre de risques "c'est pour de faux". De l'éveil pour les plus jeunes, à l'atelier créatif pour les Lycéens et jeunes adultes, les cours se déroulent toujours dans le respect de chacun et avec un regard bienveillant.

Le Théâtre c'est "comme dans la vraie vie, mais en plus grand", alors on peut oser, oser croire et devenir Acteur de sa vie.

*"Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles..."*

Oscar Wilde

Théâtre Junior : cours et ateliers de la maternelle aux Lycéens.

Contact : Cécile Hémon **06 74 90 89 90**  
[theatrejunior@gmail.com](mailto:theatrejunior@gmail.com)

## Soirée Football

Une nouvelle soirée du Football club de La Houssaye s'est déroulée, le 15 mars 2015, rencontrant un franc succès, 160 personnes se sont réunies autour d'une paella et ont terminé la soirée sur la piste de danse avec l'animation de M. Licois.



## Sounds for Tana

Sounds for Tana, association musicale soutenant l'action du Père Pedro en faveur des plus démunis de Madagascar, revient le 12 décembre 2015 au Cube de la Houssaye pour un nouveau concert, construit autour des chansons du groupe Queen.

Que vous soyez fan de bonne musique, de rock et de Queen en particulier, que vous soyez sensibles à l'action en faveur des plus démunis... Venez nous rejoindre pour passer une bonne soirée tous ensemble !

Concert au Cube le samedi 12 décembre à 20h30.  
Tarifs : 10 € / 5€ (-18 ans et adhérents).  
Visitez notre profil facebook.



À noter que la prochaine édition aura lieu le 14 mars 2016.

À Bientôt

## Zumba party : le 28 mars dernier



Près de 70 personnes sont venues partager une soirée sportive et festive au Cube. Durant deux heures, les chorégraphies et les différents styles se sont enchaînés pour le plaisir des participants et des quatre professeurs diplômées présentes pour l'évènement. Prochaine Zumba party le 19 décembre.

## Chasse aux œufs : 5 avril 2015



Au prieuré à La Houssaye

## Chorale de Chœur Jodelle : 11 avril 2015



Au Cube

## Conférence d'Ivan Denis

Le dimanche 12 avril 2015, M. Yvan Denis est venu nous parler de son engagement dans la résistance en 1940. Agé de 14 ans en 1940, M. Yvan Denis nous fait le récit de ces années marquées par des combats parfois mortels, mais aussi des amitiés indéfectibles, pour des jeunes gens passés en quelques mois de l'adolescence à l'âge adulte dans le Paris occupé...



© Serge Randoin

Ce récit, émouvant, passionnant, écouté avec attention par les quelques jeunes de l'assistance, fut conclu en toute simplicité par un goûter offert par la commune.



© Serge Randoin

## Jeunesse en Action

La 2<sup>e</sup> journée dédiée à la Jeunesse s'est déroulée le 18 avril dernier sur le thème du "1<sup>er</sup> Job". Plusieurs ateliers étaient proposés aux jeunes, encadrés par des professionnels : pour créer son CV et sa lettre de motivation, un coach pour préparer son 1<sup>er</sup> entretien d'embauche, une coach en image... Mais cette journée était placée sous le signe du soleil et de la convivialité et sur le parking les jeunes pouvaient retrouver le Skate Park, le club de tennis, la buvette était organisée par les jeunes Artisto'Comtempo de l'association Phicel. Les jeunes artistes avaient concocté des cocktails fruités et des pâtisseries dont la vente servait à financer leur projet artistique.



Une belle journée qui a permis aux Ados de se retrouver, au CIDJ de présenter toutes les informations concernant l'adolescence.

La journée Jeunesse en action est organisée par Anim et Ludo, en partenariat avec la municipalité, le CIJ 77, le Conseil Général 77 et la Caf 77.



## La Fête des petits lecteurs Samedi 9 mai 2015 La Houssaye-en-Brie

Au menu de la Fête des petits lecteurs étaient proposé :

- Des histoires pour rêver et rire à déguster en famille
- Un manège écolo et un petit chantier savourés avec plaisir



Cerise sur le gâteau, une yourte où les enfants se sont plongés avec délice dans les tapis narratifs d'Elisabeth Fournier et le spectacle "La fée des gouttes" de la Compagnie Chapazard

Le tout cuisiné par des partenaires locaux très investis : les bibliothèques des Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie et Presles-en-Brie, l'association "Anim et Ludo" et les Parents d'élèves de La Houssaye-en-Brie, le Relais Assistantes Maternelles du Val Bréon.

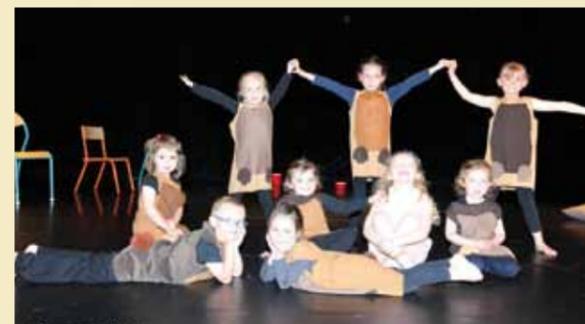


Le livre "Le 1<sup>er</sup> c'est canard" d'Olivier Douzou a été élu pour le Prix des petits lecteurs.

La liste des personnes ayant été tirées au sort pour gagner un livre est consultable sur notre site internet : [www.valbreon.fr](http://www.valbreon.fr)

## Le spectacle de danse

Avec 1 mois d'avance, les élèves des cours de danse des associations Phicel et Anim'et Ludo sont montés sur scène avec toujours le même bonheur, le même enthousiasme et surtout le même talent. Sous la direction de Lucile Feltens, prof de danse des deux associations. Les plus jeunes ont présenté leur spectacle "Contes de Fées" pour le plus grand plaisir de leurs parents.



Quand aux plus grands, ils ont adapté et réinterprété le Lac des cygnes "Plumes". L'émotion était palpable sur scène mais aussi dans la salle...



Félicitations à tous ces danseurs. A l'année prochaine.

## Concours de pêche

Le dimanche 19 avril, malgré le temps très incertain au-dessus des Marnières, les 25 participants et leurs supporters du concours de pêche ont passé une agréable journée. La grosse averse de 16 h a fait sortir les parapluies et replier les gaules ! Au grand bonheur des poissons de l'étang !



© Serge Randon

## La brocante

Par une aube fraîche, en cette matinée juniale, un individu traverse la place du village porteur d'une pancarte. Il prend son véhicule et se gare près d'un carrefour en sortie de village. Après avoir fait quelques pas, il positionne sa pancarte et l'enfonce dans la terre meuble. A ce moment, sa pensée se remémore toutes les actions, dont celle-ci est la dernière, qu'un nombre important de bénévoles a réalisées, pour que ces derniers coups de masse sonnent le début de la brocante hulsétienne. Sans eux, cette brocante n'aurait pas eu lieu en ce dimanche 7 juin 2015...

Durant toute la journée du dimanche, la présence de brocanteurs sur les voies a apporté son animation. Cette manifestation est chaque année organisée par l'école des livres dont l'objet est de permettre à tous, et en particulier aux enfants du groupe scolaire Louis Waechter, l'accès à la lecture. Les fonds récoltés lors de cette journée sont

utilisés à l'organisation de la brocante à l'aménagement de la bibliothèque de l'école et des projets s'y rattachant.



## Artist'o contempo de la Compagnie Phicel



Le 6 juin dernier marquait le début de la tournée 2015 du Spectacle : "C'est comme ça qu'on s'aime" interprété par la troupe des Artist'o Contempo, chorégraphié et mis en scène par Lucile et Manon Feltens. Après leur première

au Cube, les jeunes artistes se sont notamment produits dans divers lieux : CMPA, Domaine de Bellevue, Lycée Clément Ader, Maison de retraites, fête de la musique et pour finir à St MALO.



## Fête de la musique

La fête de la musique a fait son show pour cette année encore, le 20 juin 2015, place du village.

Le beau temps, une installation conviviale pour le dîner, une restauration rapide et de qualité, quelques rafraîchissements, ont permis de passer un agréable moment avec de nombreux visiteurs.

Sur la scène ont résonné les instruments et les voix du groupe The Green Veterans, celle du duo Fanny et Jules-Yann enfin pour finir la place fut rythmée par les platines de DJ Pocket.



Le Président du comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont fait de cette soirée son succès, ainsi que le public venu en nombre, les musiciens, la mairie et les bénévoles. Le fonctionnement du comité, il y a 3 membres du bureau mais pas d'adhérent donc les bénévoles participent quand ils le veulent : renseignement Christophe au **06 07 57 51 11**.

## Campement médiéval

Le samedi 26 septembre, dans le jardin du cube, notre association, Les Malandrins, a eu le plaisir de faire partager à de nombreux visiteurs sa passion du moyen-âge et plus particulièrement l'époque du XIV et XV<sup>ème</sup> siècle.



Notre compagnie, plus spécialisée dans la reconstitution et le spectacle historique a, non seulement, exposé une partie de ses armes et cuirasses mais aussi fait des démonstrations de combats en armures, de combats civils, de mouvements de troupe des milices urbaines, de tirs à la couleuvrine (ancêtre du fusil), ainsi qu'à l'arc et à l'arbalète. Nous avons également pu présenter un atelier du travail du cuir et un autre concernant la création de parfum ou les enfants ont pu créer leurs propres effluves. Les plus petits avaient à leur disposition du coloriage de chevaliers, de princesses et de châteaux.

Nos amis de Fontenay Trésigny, Les Mesnies du Bréon, ont pu exposer et expliquer au public leurs différents ateliers de chirurgie, de teinture et traitement de la laine, de plantes médicinales, de frappe de monnaie et de calligraphie.

Nous n'oublions pas les membres de Bretteurs de la Queue en Brie et ceux de la Mesnie de Marie de Provins venus nous prêter main forte.



Les Malandrins remercient le public venu visiter ce campement ainsi que M. Le Maire et de nombreux élus venus nous soutenir sans oublier, bien sûr, les autres associations de la Houssaye qui ont largement diffusés l'information.

Michel Forest/Les Malandrins

## Festival des jeunes artistes, association des Amis de la Houssaye

Le talent n'attend pas le nombre des années, voilà qui pourrait être la devise du "Festival des Jeunes Artistes." Les jeunes peintres et comédiens de 4 à 16 ans se donnent rendez-vous pendant 3 jours de Festival pour : 5 spectacles et 1 exposition qui a recouvert les murs du Cube, sous la direction de Cécile Hémon, professeur de Théâtre et Delphine Candito prof de Dessin.



Tous les spectateurs ont été époustoufflés du talent qu'il soit sur scène ou affichés sur les murs...

A bientôt de vous revoir.

## Forum des associations au Cube : le 5 septembre 2015



## Deuxième édition de la journée des solidarités

*Nous tenons à remercier très chaleureusement tous nos partenaires, leurs représentants et leurs équipes ainsi que toutes les personnes présentes qui ont donné de leur temps en offrant au public des prestations de qualité.*

- Centres d'incendie de secours Sapeurs-Pompiers de FONTENAY TRESIGNY : Lieutenant Delafosse
- Brigade territoriale autonome de gendarmerie de Mortcerf : Major Aglaé
- Seine et Marne environnement : M. Parisot
- SMITOM nord 77 : Stéfán Bosse Platière
- SIETOM Tournan : M<sup>me</sup> Da Silva
- Aventure Nomade
- La Croix Rouge : La redtouch' : M. De Montvalon
- La Croix Rouge : SESSAD de Villepatour (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)
- Association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT) : M. Hugetto
- Association pour le don du Sang Bénévole de la Région de Lagny (A.D.S.B.R.L.) : M. Christian Pauvré
- Chiens guides pour aveugles et malvoyants - Ecole de Paris : Geneviève et Florent, Mme Nantel
- L'épicerie solidaire de Rozay "le Grenier 77"
- Association Maryse : M. Maurice Cadoret
- Suicide écoute : Fabienne Léonhard
- Atelier langage des signes : M<sup>me</sup> Ausset
- Association des fées pour les enfants : M<sup>me</sup> Rimoux
- APRI (association pour la Promotion Rurale Internationale) : Frère Thomas



Echiquier géant.



Seine et Marne environnement.



Anim'et Ludo.



Structures gonflables.



Atelier composteur.



Atelier anti-gaspillage.

- L'équipe d'Anim et Ludo
- Les amis de la Houssaye (Atelier théâtre des lycéens) : M<sup>me</sup> Cécile Hémon.
- Le Centre de loisirs : M<sup>me</sup> Sylvie Vinot
- Souds for Tana : Béangère Frère
- Le Centre équestre des coudriers
- La Communauté de Communes du Val Bréon : M<sup>me</sup> Isabelle Joly,
- Frédéric Coustal : animateur d'échecs
- Les équipes de bénévoles pour la buvette et la soupe anti gaspi ainsi que l'exploitation Jean-Louis Jacob pour le don de légumes.
- Les partenaires ayant offert des lots pour la loterie : La Ferme du moulin de Marles (70 œufs), Truffaut Coutevroult (récupérateur d'eau, bons d'achats), La ferme au chocolat (1 lot d'une valeur de 70 €)
- Tous les partenaires producteurs locaux : Les Jardins de La Houssiette, La ferme de Grand-maison de Lumigny, La ferme Courcelles de Tournan, Ferme de la Bonnerie de Verdelot, Ferme-Brasserie de Gaillon à Courpalay.
- Pour la technique : Christophe Licois
- La commune : agents techniques et le secrétariat

Merci à Tous.



Aventure nomade.



Atelier attrape rêves.



Langage des signes.

Suicide écoute.



Atelier arbalète.



Pompiers.



Atelier soupe anti gaspillage.



Chiens guide.



Atelier nettoys la nature.



Théâtre lycéens.



Don du sang.

Don du sang au Cube :  
le 18 septembre 2015



## Stage de Skate pour les Ados à la Houssaye

Depuis deux ans, lors de la journée Jeunesse en Action, nous aménageons un Skate-Park, avec un intervenant professionnel, qui a énormément de succès auprès des jeunes. Cette année, nous avons pris l'engagement auprès de ces jeunes skateurs de proposer un stage pendant une période de vacances. Promesse tenue. Nous avons organisé ce stage durant les vacances de la Toussaint, période longue durant laquelle les jeunes sont souvent disponibles et la météo encore clémente. Nous avons recruté un animateur Diplômé d'état et très compétent. Celui même, intervenant lors des Journées Jeunesse en Action. Il a donc préparé ses interventions en fonction du site et des participants. Les jeunes présents ont déclaré avoir passé "une super semaine". Ils ont amélioré leur technique, appris de nouvelles figures. Ils ont découvert le Skate-Park de Marles, fait une "rando" en Skate... De quoi se réjouir pour nous organisateurs. A ceci près, les jeunes investis et présents n'étaient que 4... Ou étaient les autres ?

Forcément, nous nous posons des questions : Est-ce un problème de tarif ? De durée ? D'informations aux ados et à vos parents ?... Ou tout simplement vos Ados n'ont pas envie de faire un stage encadré par un animateur ?

Nous aimerions que vous, parents, vous puissiez nous répondre, afin de nous aider à améliorer les propositions faites à vos ados.

Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions, en nous répondant soit par mail [animetludo@gmail.com](mailto:animetludo@gmail.com), soit par tél. : **06 99 25 98 00**

Anim'et Ludo propose à La Houssaye en Brie

**Places limitées**

**pour les Ados**

**stage skate**

**du 26 au 30 octobre**



Places limitées - inscription obligatoire 50€ (+ adhésion assoc.)  
Renseignements au 06.99.25.98.00 / animetludo@gmail.com

## Commémoration du 11 Novembre 2015



Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés, jeunes et moins jeunes, par leur présence ou dans leur cœur, en ce jour de commémoration où le devoir de mémoire est indispensable aux générations qui se succèdent.

Au cimetière, M. Michel Garnier a pu délivrer aux enfants des récits en hommage aux combattants disparus.

## Ateliers

### Notre commune écologiquement responsable !

#### Ou comment basculer d'une gestion traditionnelle à une gestion différenciée ?

##### Définitions :

**La gestion traditionnelle :** uniformité maîtrisée par l'homme, moins de potentialités naturelles (écosystème), gaspillage de l'eau et de l'énergie.

**La gestion différenciée :** respectueuse des potentialités naturelles, préservation de la ressource en eau, réduction, voir l'arrêt des traitements chimiques.

##### PRESERVATION DE L'EAU

###### Récupération de l'eau de pluie :

Depuis 2008, la municipalité a mis en place la récupération des eaux de pluies des toitures des ateliers. Des cuves ont été placées en bas des descentes d'eau pluviale pour permettre l'arrosage des jardinières sans puiser l'eau de conduite.



###### Broyage des végétaux :

La commune a investi dans l'achat d'un broyeur pour recycler ce matériel végétal gratuit qui permet de limiter l'arrosage lorsqu'il est mis au pied des plantes (paillage), qui évite de nombreux désherbages et qui enrichie la terre en se décomposant petit à petit.



##### TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE PROCHE DE ZÉRO

Les agents communaux n'utilisent pratiquement plus de produits de traitement pour se débarrasser des mauvaises herbes sur la voie publique. Suite à la signature de la charte de protection de la Nappe du Champigny avec Aqu' Brie, nous avons supprimé l'utilisation de ces produits de traitement sur près de 80 % des espaces publics. Par la même occasion, nous limitons les risques pour les agents communaux qui mettent en œuvre ces produits.

##### Le Mulchage :

Le Mulchage permet de recycler les déchets de la ville. Moins d'évaporation des sols, accroître la vie biologique du sol, plantations pérennes, moins gourmandes en eau (rosiers, vivaces).



##### LE DESHERBAGE THERMIQUE DIRIGÉ MANUEL

Opérant sur les plantules et jaunes plants.



##### ZONES DE TONTES DIFFÉRENCIÉES ET PRAIRIES NATURELLES

C'est l'avantage d'habiter à la campagne, les fleurs poussent naturellement lorsque la prairie s'installe au printemps. En ne coupant pas l'herbe sur les accotements, dans le verger, ou sur certaines zones publiques ouvertes, nous permettons aux insectes de butiner, de s'installer plus durablement. Par ailleurs, nous ne consomons pas de carburant, nous ne rejetons pas de gaz d'échappement dans l'atmosphère, bref nous protégeons l'environnement...

Création de petits secteurs de fauche tardive pour maintenir des biotopes très intéressants en terme de biodiversité :



Au Cube

Au verger



Massifs de prairies fleuries Salle Bussière

### SIAEPA région de La Houssaye en Brie

Ce syndicat regroupe les communes de CREVECOEUR-EN-BRIE, LA HOUSSAYE-EN-BRIE, MARLES-EN-BRIE, LES CHAPELLES-BOURBON.



#### Petit rappel important :

Les serpillères jetées dans les égouts gênent l'écoulement des eaux usées, colmatent les collecteurs et abîment les pompes de relèvement qui devront être changées (coût financier). De plus les serpillères sont retirées manuellement par les agents (risque sanitaire).

## Le ragondin

**Espèce exogène originaire d'Amérique du Sud, le ragondin a été introduit en France au 19<sup>ème</sup> siècle et élevé pour sa fourrure. Ce rongeur a colonisé les milieux naturels humides suite au déclin de l'industrie de la pelletterie.**



### Reconnaître le Myocastor coypus

Un adulte peut peser jusqu'à 10 kg et mesure en moyenne 60 cm sans sa queue. Semi-aquatique, le ragondin est un mammifère qui possède des pattes arrière palmées (1) et des narines valvulaires (2). Ses pattes avant griffues lui permettent de creuser des terriers. Il est herbivore et ses incisives orange (3) sont un signe distinctif de l'espèce.



Photos : ONEMA/IRSTEA, Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques, 2015

### Une espèce envahissante et nuisible

Le ragondin peut se reproduire jusqu'à trois fois par an, avec jusqu'à six jeunes par portée. Il vit en groupe et se plaît dans les zones de marais, aux alentours des rivières, des plans d'eau et des fossés. Il creuse des terriers dans les berges et les digues, ce qui peut nuire à leur stabilité

; il commet également d'importants dégâts aux cultures agricoles et maraîchères. Comme de nombreux rongeurs, le ragondin peut être vecteur de la leptospirose, maladie transmissible à l'humain (zoonose). Le ragondin est classé nuisible sur tout le territoire métropolitain, par arrêté ministériel.

### Comment se comporter ? Quelques conseils

#### 1 • Pour tous : ne pas nourrir les ragondins

Le nourrissage des animaux sauvages induit une perte de leur capacité naturelle à se nourrir. Leur comportement est modifié au contact de l'humain (acclimatation, dépendance), ce qui n'est bénéfique ni pour eux ni pour nous. Ce nourrissage a pour conséquence la concentration des animaux, voire leur surpopulation, favorisant ainsi le développement de maladies, telle la leptospirose.

#### 2 • Pour les propriétaires : possibilités de destruction

Classé nuisible, le ragondin peut être toute l'année :  
- détruit à tir (à condition d'être détenteur d'un permis de chasser visé et validé) par les propriétaires ou leurs ayants droits,  
- piégés à l'aide de cages pièges spécifiques, par les propriétaires des terrains ou leurs ayants droits (Arrêté ministériel du 30 juin 2015).

Dans ce dernier cas, une déclaration de piégeage doit être déposée en mairie.

Ces pratiques requièrent une bonne technicité et des précautions sanitaires pour assurer la sécurité du piègeur/chasseur, des tiers, et le respect de l'animal.

Pour aller plus loin, la Fédération Départementale des Chasseurs dispense une formation débouchant sur un agrément de piégeage (2 journées de formation à Bréau).

**Renseignements :** Fédération Départementale des Chasseurs La Maison suisse - 1016 rue de Fontainebleau - 77720 BRÉAU  
**01 64 14 40 20 • [contact@fdc77.fr](mailto:contact@fdc77.fr)**

Rédaction : Amélie Agogué, SyAGE

## Prévention des déchets : l'opération familles témoins de La Houssaye-en-Brie, un bilan positif !

Dans le cadre de la réalisation de son programme local de prévention des déchets, le SMITOM du Nord Seine et Marne, syndicat de traitement et de valorisation des ordures ménagères, accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en place d'actions visant à réduire la production de déchets sur son territoire.

Ainsi, la commune de La Houssaye a sollicité le SMITOM afin de mettre en œuvre conjointement une opération "familles témoins" qui consiste à évaluer l'impact de certains gestes du quotidien sur la production de déchets des administrés.

Six familles hulsétiennes se sont engagées dans cette opération et ont accepté de peser leurs déchets pendant une période de quatre mois. Pendant les deux premiers mois, les familles ont pesé leurs poubelles en conservant

leurs habitudes. Ceci a permis de réaliser un état des lieux de la production d'ordures ménagères au sein des foyers. Puis, au bout des deux mois les familles ont mis en place un

geste de prévention : certaines familles ont mis en place un composteur dans le jardin, d'autres ont installé un poulailler et enfin d'autres ont accolé un autocollant Stop Pub sur leur boîte aux lettres. Elles ont alors continué la pesée de leurs poubelles permettant ainsi d'évaluer l'impact du changement d'habitudes sur leur production de déchets.



**Le bilan de cette opération est clair : chaque famille est parvenue à réduire sa production de déchets de manière significative.**



La mise en place de l'autocollant a permis d'éviter 5 kg par mois de prospectus et autres courriers non adressés. Ceci représente 60 kg par an et par foyer qui ne finissent pas dans les ordures ménagères et qui ne sont donc pas à la charge de la collectivité.



La mise en place du composteur a permis de réduire en moyenne de près de 10 kg par mois la production de déchets soit 120 kg par an et par foyer.

La mise en place du poulailler a permis de réduire de 5 kg par mois la production de déchets soit 60 kg par an et par foyers détournés des ordures ménagères.

Au-delà des quantités de déchets directement évitées par la mise en place des équipements, cette opération a eu un impact sur les comportements et notamment sur la manière de consommer comme en témoignent les

## Ne jetons plus. Valorisons !

Points de collecte en Mairie. (piles, lampes et ampoules, cartouches d'encre)  
Aux heures d'ouverture de la Mairie

**Nouveau !**  
Collecte de Lunettes.



impressions recueillies auprès des familles participantes :  
"De notre côté, la pesée des déchets a permis une prise de conscience de la quantité jetée." HJ

"Pour ma famille et moi-même, cette opération a été très positive. Nous avons modifié nos habitudes concernant la nourriture et la gestion de nos déchets. Nous achetons plus de produits frais et moins de produits industriels afin de pouvoir donner les restes et épluchures aux poules."

Au-delà des chiffres, c'est surtout une prise de conscience de la nécessité de mieux gérer nos déchets et qu'il est possible de le faire. L'opération nous a permis de partager de nouvelles expériences et de modifier nos comportements. Nous reprenons même la culture du potager alors que nous l'avions laissé de côté par manque de temps." FS

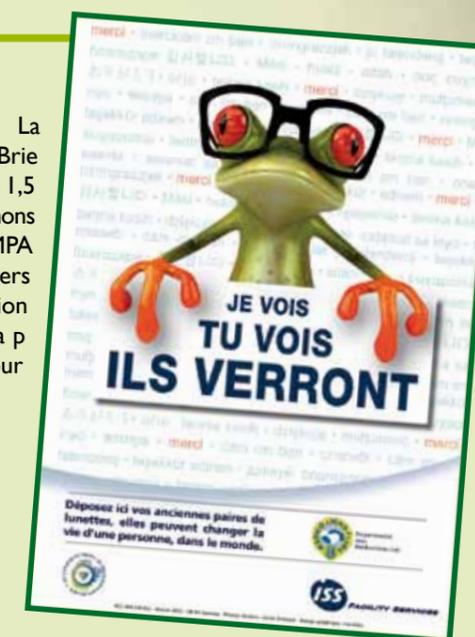
"Cela a généré une prise de conscience sur la quantité de déchets produits car il reste encore une partie non recyclable. Nous tentons maintenant de diminuer ces déchets en amont : en achetant de plus gros volumes, de la viande à la coupe et en privilégiant les recettes à base de produits frais." NR

"Nous avons constaté que nous faisons plus attention à ne pas générer d'avantage de déchet." OM

Un français produit en moyenne 600 kg de déchets par an. Par la mise en place de gestes simples il est possible de réduire cette quantité comme l'ont démontré les six familles témoins que nous remercions pour leur engagement.

### Bouchons :

La Mairie de La Houssaye en Brie a déjà collecté 1,5 Tonnes de bouchons pour le CMPA de Neufmoutiers avec l'association "Handi-cap Prévention" pour l'opération "ROULEZ PETITS BOUCHONS"



## Réserver votre composteur gratuit.

A l'occasion de la Journée des Solidarités, le SMITOM Nord 77 offrait 50 composteurs pour les familles résidentes à La Houssaye-en-Brie. 25 familles ont déjà bénéficié de cette offre.

Nous vous proposons de réserver le vôtre en Mairie. Après avoir suivi une petite formation, vous pourrez retirer votre composteur gratuitement aux ateliers communaux. La date vous sera communiquée lors de votre réservation.

## SMITOM

Le SMITOM tient à vous informer que grâce au tri de verre effectué en 2014, par les habitants du Nord Seine-et-Marne, un mandat de 17 648 € a été remis à la Ligue contre le Cancer.

Cette subvention permettra à tous de participer indirectement, à l'aide physique et morale de ceux qui en ont le plus besoin.

Merci à tous, pour vos gestes de tri.  
Continuez !

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉV. 2015

**Ressources humaines :**Modification de postes

Suite au départ de Laure Bernard et la nomination de Laure Sevestre sur le poste de secrétaire de mairie, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la commune de la façon suivante :

- suppression du poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Taux de vacation des adjoints d'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité un maintien du taux de vacation pour les agents vacataires de 96.00 € pour une journée de 10 heures de travail et de 48 € pour une demi-journée de travail.

**Intercommunalité :**Point sur le redécoupage des intercommunalités

Pour rappel, le schéma régional de coopération intercommunale est prescrit par l'article 11 de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, qui prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants. Cela concerne les intercommunalités dont le siège social se situe dans l'unité urbaine de Paris, située en grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yvelines).

Une Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI), composée de 84 membres, dont 79 élus désignés par les Commissions Départementales de Coopération Intercommunale de 4 départements de la grande couronne, a été installée le 28 août dernier.

Cette commission doit donner son avis sur les propositions de rapprochement faite par le Préfet.

Lors de la dernière réunion, la CRCI a voté une motion contre le regroupement des Communautés de Communes du Val Bréon, des Portes Briardes et de la Brie Boisée.

La décision finale sera prononcée par le Préfet dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015. Celui-ci devrait en tenir compte.

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat, envisage un seuil de 20 000 habitants minimum pour les intercommunalités. Si cette loi est adoptée, la Communauté de Communes du Val Bréon (CCVB) envisage de se rapprocher de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Point sur la fibre optique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise COVAGE a été désignée comme déléataire de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'équipement du territoire en fibre optique. Le Syndicat Seine et Marne numérique prendra en charge les couts d'installation d'une prise "fibre optique" par foyer. Le déploiement de cette technologie est prévu dans un délai de 6 ans pour le territoire de la CCVB.

Vidéo protection

Afin de répondre à une attente de sécurité des habitants de la Commune ainsi qu'à une demande de la gendarmerie de Mortcerf, il est envisagé d'implanter des caméras en entrées et sorties de village (3 à 6 caméras).

Celles-ci filmeraient en permanence mais les images ne seraient visionnées qu'en cas de problème de sécurité survenant sur la Commune.

Courant mars une concertation se tiendra entre la gendarmerie et les élus de la commune afin de définir les emplacements des caméras.

Le coût des caméras sera pris en charge par la CCVB. Le déploiement est envisagé courant 2016.

Compétences voiries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est lancée par la CCVB pour éventuellement prendre en charge la compétence voirie sur tout ou partie de la voirie communale.

**Finance : Report budget investissement**

Considérant la nécessité d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, le Conseil Municipal a reporté, à l'unanimité, 25 % des dépenses d'investissement du budget 2014 sur le budget 2015.

Indemnité de conseil

Monsieur Ludovic BONNETON assure depuis le 1er janvier 2015 la gestion de la Trésorerie de Rozay-en-Brie. Dans ce cadre, il assure la mission de conseil et de budget auprès de la commune. A ce titre, le conseil municipal alloue, à l'unanimité, une indemnité de conseil à taux plein à M. BONNETON.

**SDESM : Groupement de commande électricité**

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Comme cela a été fait pour le gaz, le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité

**SMAVOM de la Région de Tournaï : Modification des statuts**

L'évolution territoriale, la spécialisation de la compétence du syndicat, la représentation-substitution de la Communauté de Communes du Val Bréon en lieu et place de plusieurs communes du syndicat obligent à revoir les précédents statuts devenus obsolètes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les modifications des statuts du SMAVOM.

**Nuisances sonores :** La commune a pris un arrêté communal en 1975 concernant les nuisances dues aux bruits liés aux travaux de jardinage. Or, cet arrêté est moins restrictif que l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 réglementant les horaires pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

La commune doit donc appliquer les horaires définis par l'arrêté préfectoral, à savoir :

- du lundi au vendredi de 7 à 20 h
- le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19h30
- le dimanche et jour férié de 10 à 12 h.

**QUESTIONS DIVERSES**

**A - Transfert de la compétence d'urbanisme à la CCVB :** Les discussions sont toujours en cours au sein du conseil communal, l'évolution de l'instruction des dossiers d'urbanisme n'étant pas finalisée à ce jour.

**B - Festi'Val Bréon :** Il se déroulera du 28 mars au 19 avril 2015 sur la Commune de Presles en Brie.

**C - Affichage d'un panneau d'information numérique :** Cette réflexion va être portée au niveau du Val Bréon. Monsieur Eric ISEL va participer à la commission dédiée au sein de la CCVB.

**D - Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants :**

La commission communication va se réunir pour le finaliser, l'objectif étant de le mettre à disposition courant avril.

**E - Brûlage :**

Selon la circulaire du 13 septembre 1978 relative au règlement sanitaire départemental type, il est interdit aux particuliers de brûler leurs déchets ménagers (feuilles mortes, branches d'arbres, ...) dans leur jardin. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte des déchets verts. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

**F - Enfouissement des réseaux :**

L'enfouissement des réseaux est prévu sente de la Butte Verte et sente de la Fosse au Diable (lors de la suppression du transformateur avenue du Général Leclerc). Les administrés seront informés en amont des travaux.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

**TRAVAUX :**Création d'un cheminement piéton le long de la RD436

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création et la mise en accessibilité d'un cheminement le long de la RD 436 pour renforcer la sécurité des piétons. Ces travaux seront entrepris en concomitance avec les travaux du Département pour la réalisation de doubles écluses. Ces travaux sont chiffrés à 42 710 € H.T soit 51 252.00 TTC. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la création du cheminement piéton.

**DEMATERIALISATION : Mise en œuvre de la télétransmission et de la gestion des certificats**

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de signer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de Seine et Marne ainsi que le contrat d'adhésion pour la transmission de ses actes, la signature électronique des actes télétransmis et le contrat de souscription entre la Commune et la société Berger-Levrault. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de l'ensemble des contrats et conventions.

**BUDGET : Compte de gestion 2014**

M. le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2014

M. le Maire ayant quitté la salle, la séance est présidée par M. DURAND. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2014 dont les écritures sont conformes aux écritures du comptable du Trésor.

Affectation de résultat de fonctionnement

Après retour de M. le Maire, le Conseil Municipal, considérant le résultat de 2014 en section fonctionnement :

- décide d'affecter : 187 580,51 € en section investissement
- Reporte en section fonctionnement la somme de : 190 844,68 €

Taux des contributions directes 2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases notifiées concernant les quatre taxes directes locales 2015,

- vote à l'unanimité les taux des quatre taxes directes locales :
  - o Taxe d'habitation : 16,53 %
  - o Taxe sur Foncier Bâti : 18,43 %
  - o Taxe Foncier Non Bâti : 47,92 %
  - o Cotisation Foncière des Entreprises : 17,17 %

M. le Maire précise qu'il faudra que le Conseil Municipal réfléchisse à la question d'une possible augmentation des taxes en 2016.

Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2015 par chapitre qui s'équilibre en dépenses et recettes.

- Section de fonctionnement : 1 394 127,91 €
- Section d'investissement : 1 572 373,39 €

M. le Maire précise que la Commune souhaiterait acquérir les bâtiments de la société SAMI pour y installer les ateliers municipaux. Les domaines ont donné une estimation de l'ordre de 1 100 000 €. Ce montant a été inscrit au budget en prévision d'une possible acquisition.

Suite à une étude du tableau des emprunts en cours de la Commune, il a été décidé par l'ensemble du Conseil Municipal de renégocier certains contrats dont les taux sont les plus élevés.

**FINANCES : Subventions communales**

Les associations hulsétiennes ont effectué leur demande de subventions pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE les subventions communales de l'année 2015 suivantes :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale : 2 000 €
- Caisse des Ecoles : 15 000.00 € :

Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides

ASSOCIATIONS	Montant alloué	Vote
Aikido	800.00 €	Unanimité
Amicale du personnel	200.00 €	Unanimité
Anim et Ludo	3 000.00 €	Unanimité M <sup>me</sup> Pichorot ne prend pas part au vote
Aqua LH	500.00 €	Unanimité
Association des Anciens combattants	300.00 €	Unanimité
Assoc. des jeunes sapeurs-pompiers de Fontenay-Trésigny	250.00 €	Unanimité
Centre 77 Assoc. d'aides à domicile	2 507.90 €	Vote reporté pour complément d'information
Centre Brie	650.00 €	Vote reporté pour complément d'information
Comité départemental handisports	100.00 €	Unanimité
Comité des fêtes	4 000.00 €	Unanimité
Compagnie Phicel	2 027.00 €	Unanimité
Coopérative scolaire	1 000.00 €	Unanimité
Croix rouge	100.00 €	Unanimité
Détente 3	650.00 €	Unanimité
Entraide déplacement Familles Rurales	250.00 €	Unanimité
FC La Houssaye	1 300.00 €	Unanimité
G'ART	800.00 €	Unanimité
Grenier 77	200.00 €	Unanimité
Halte-garderie de Tournaï	80.00 €	Unanimité
Les Amis de La Houssaye	1 300.00 €	Unanimité
Les restos du cœur	100.00 €	Unanimité
MPCT (Mutuelle du personnel communal)	180.00 €	Unanimité
Les Malandrins	500.00 €	Unanimité
Tennis Club La Houssaye	1 200.00 €	Unanimité M. Joanny et M. Isel ne prennent pas part au vote
Vie libre	200.00 €	Unanimité
Handi chien	100.00 €	Unanimité
Association française des sclérosés en plaque	100.00 €	Unanimité
<b>TOTAUX</b>	<b>19 237.00 €</b>	

Suite à une demande d'un administré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

**Demande de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)**  
M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création et la mise en accessibilité d'un cheminement piéton le long de la RD 436 ainsi que dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, la Commune est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les demandes à la DETR.

#### **Demande de réserve parlementaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création et la mise en accessibilité d'un cheminement piéton le long de la RD 436, la Commune est éligible à une aide d'un établissement National au titre de la Réserve Parlementaire. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande de réserve Parlementaire.

#### **Remboursement sinistre**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la compagnie d'assurance MMA alloue un remboursement d'un montant de 3 933 € concernant le sinistre dû à un court-circuit sur le tracteur ISEKI. Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement du sinistre.

#### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :**

##### **Autorisation de signature de la convention 2015**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention à intervenir entre le Département de Seine et Marne et la Commune relative à l'adhésion de la Commune aux Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2015 pour un montant de 0,30 € par habitant. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention.

#### **SDESM : Intégration d'une nouvelle commune**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la demande d'adhésion de la Commune de Pommeuse au SDESM. La Commune disposant d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDESM pour se prononcer, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion de cette commune.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**A - Exonération temporaire de la taxe foncière :** M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, un courrier reçu d'un administré demandant l'exonération temporaire de la taxe foncière suite à des travaux en faveur d'économie d'énergie. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

**B - Enfouissement des réseaux Sente de la Butte Verte et sente de la Fosse au Diable :** M. DURAND informe le Conseil Municipal qu'aucune trace d'amiante n'ayant été trouvée dans les enrobés Sente de la Butte Verte, les travaux débiteront en septembre. Concernant l'enfouissement les réseaux sente de la Fosse au Diable, il est prévu la démolition du transformateur de l'avenue du Général Leclerc. Les travaux sont prévus à l'automne.

**C - Stationnement avenue du Général Leclerc :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet GREUZAT se met en relation avec l'Agence Routière Territoriale pour le plan de stationnement prévu avenue du Général Leclerc. Le Cabinet GREUZAT doit répondre rapidement après la demande de dérogation à la Sous-Commission pour les chemins piétons aux normes PMR. M. le Maire annonce que le stationnement sera formellement interdit en dehors des emplacements qui seront créés.

#### **D - Parking de la Gare :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le stationnement à

la gare SNCF rentre dans le dispositif "Parc Relais".

Il est prévu un aménagement complet avec caméras de sécurité et barrières à l'entrée pour des places réservées pour les abonnés. La Communauté de communes du Val Bréon portera le dossier et règlera les frais d'études qui seront ensuite remboursés par le Syndicat des Transports d'Ile de France. Le prix du stationnement pour les usagers sur le parking « Parc Relais » de la gare SNCF dépendra du coût de l'aménagement qui sera réalisé :

- soit en hauteur : montant mensuel : ~ 25 à 30 €
- soit en longueur : montant mensuel : ~ 15 €.

Le choix final sera déterminé par l'étude qui sera réalisée par un cabinet spécialisé dans les mois qui viennent pour une mise en service de ce parking en 2016 ou 2017.

**Un arrêt de la nouvelle ligne de bus Seine et Marne Express Meaux – Melun est également prévu en gare pour une mise en service au 2<sup>ème</sup> semestre 2015**

#### **E - Prolongement de la ligne E :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un prolongement de la ligne RER E est inscrit au Schéma Directeur d'Ile de France avec un arrêt dans la zone du Val Bréon.

Concernant la ligne SNCF Paris Coulommiers, un simple arrêt est en ce moment à l'étude au même endroit à la SNCF.

#### **F - Don de matériel à la Commune :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M<sup>me</sup> Charrayre a fait don de matériel scénique (projecteurs motorisés entre autres) à la commune.

Ceux-ci seront installés au Cube pour en aménager la scène.

Le Conseil Municipal lui adresse ses remerciements.

#### **G - Journal du Village :**

M. ISEL informe le Conseil Municipal que le journal du village sera distribué dans une semaine environ.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

#### **SDESM 77 :**

##### **Programmation de travaux d'effacement des réseaux électriques**

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création et la mise en accessibilité d'un cheminement le long de la RD 436 pour renforcer la sécurité des piétons. Ces travaux seront entrepris en concomitance avec les travaux du Département pour la réalisation de doubles écluses. Ces travaux sont chiffrés à 42 710 € H.T soit 51 252,00 TTC. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la création du cheminement piéton.

##### **DEMATERIALIZATION : Mise en œuvre de la télétransmission et de la gestion des certificats**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter les travaux d'effacement des réseaux électriques prévus en 2016 afin de ne pas pénaliser la situation financière de la Commune.

Monsieur DURAND précise qu'une réunion entre les riverains de la Sente de la Fosse au Diable et les riverains de l'Avenue du Général Leclerc avec SOBEGA aura lieu début septembre concernant les travaux d'enfouissement prévus en 2015.

Monsieur DURAND informe le Conseil Municipal que la borne de recharge a été mise en service et que les conditions d'utilisation sont mentionnées sur la borne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le report des travaux d'enfouissement route de Coulommiers prévu en 2016 pour 2017.
- INFORMER le SDESM sur ledit report des travaux d'enfouissement.

##### **Adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la demande d'adhésion des Communes de Mouroux et de Coulommiers au SDESM. La Commune disposant d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDESM pour se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion des Communes de Mouroux et de Coulommiers au SDESM.

#### **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE :**

##### **Règlement et tarif de l'accueil de loisirs périscolaire 2015/2016**

Madame GOBARD porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du 18 juin 2013 fixant le règlement de l'accueil de loisirs périscolaire et celle du 2 juillet 2008 fixant le tarif de l'accueil de loisirs périscolaire. Mme GOBARD précise qu'un portail famille va être mis en place, sur le site de la mairie, pour la prochaine rentrée. Mme GOBARD explique qu'il y a donc lieu de modifier le règlement de ce service. Monsieur le Maire rappelle que les charges incombant à celui-ci ne cessent d'augmenter et que les tarifs non pas subi d'augmentation depuis le 2 juillet 2008. Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le nouveau règlement
- PROPOSE une augmentation du tarif de 5 %
- FIXE à 11 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par jour et par enfant :

Domicile : La Houssaye	Domicile : hors commune
2,31 € par enfant le matin	3,36 € par enfant le matin
3,41 € par enfant le soir	4,99 € par enfant le soir
4,52 € par enfant la journée	6,72 € par enfant la journée

#### **ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE :**

##### **Vacations d'adjoints d'animation**

Considérant qu'il convient de recruter, des adjoints d'animation pour l'accueil de loisirs des 4 à 14 ans pour les vacances scolaires et que le taux horaire du SMIC 2015 atteint 9,61 euros brut.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE DE FIXER, le taux de vacation à 97,00 € par jour de présence et à 48,50 € par demi-journée de présence
- RAPPELLE que la rémunération en dehors de cette période concernant les emplois occasionnels, est fixée selon les heures

Tranches de revenus	Ressources mensuelles	TARIF 1 : Journée complète avec cantine par enfant et Journée "sortie"			TARIF 2 : Accueil 1/2 journée sans cantine par enfant			TARIF 3 : Accueil 1/2 journée avec cantine par enfant		
		1 enfant	2 enfants	3 enf. et plus	1 enfant	2 enfants	3 enf. et plus	1 enfant	2 enfants	3 enf. et plus
1	< 1 060,00 €	6.60 €	5.07 €	4.23 €	2.22 €	1.70 €	1.37 €	4.59 €	4.06 €	3.73 €
2	< 1 360,00 €	8.63 €	7.32 €	5.45 €	3.41 €	2.73 €	1.86 €	5.75 €	5.07 €	4.27 €
3	< 1 820,00 €	10.67 €	9.02 €	7.32 €	4.44 €	3.73 €	2.72 €	6.83 €	6.14 €	5.07 €
4	< 3 040,00 €	14.43 €	12.40 €	10.88 €	6.30 €	5.45 €	4.59 €	8.64 €	7.79 €	6.96 €
5	< 3 800,00 €	16.63 €	14.43 €	13.25 €	7.48 €	6.28 €	5.75 €	9.86 €	8.64 €	8.16 €
6	+3800,00 €	18.19 €	16.05 €	14.80 €	9.10 €	7.89 €	7.37 €	11.48 €	10.25 €	9.76 €
7	Ext. commune	21.00 €	18.69 €	17.33 €	11.17 €	9.86 €	9.29 €	13.73 €	12.41 €	11.88 €

##### **Règlement des études surveillées**

Considérant la mise en place du portail famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur des études surveillées.

##### **VOIRIE : Sens interdit au lotissement "Le Parc"**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les difficultés de circulation et de stationnement dans la rue des Charmilles et la rue des Ormes. Afin d'augmenter la sécurité, un sens giratoire est envisagé dans le lotissement "Le Parc". Monsieur le Maire annonce que le sens de circulation sera déterminé après une concertation auprès des habitants mais que, quelque soit le sens choisi, la distance à parcourir pour quitter puis ensuite revenir au domicile des riverains sera le même.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la consultation des riverains à ce sujet.

##### **Autorisation de signature de la convention relative aux sections d'approche d'agglomération sur la RD436**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne, a réalisé un avant-projet sur l'aménagement de la Route Départementale 436 au Nord et au Sud de l'agglomération de la Commune (Lieux dits "La Gonière" et "Le Calvaire").

effectuées, et à l'indice brut et majoré du 1<sup>er</sup> échelon de l'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

##### **Règlement de l'accueil de loisirs extrascolaire**

Considérant la mise en place du portail famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement pour l'accueil de loisirs extrascolaire.

##### **Participation des familles pour le stage poneys**

Madame GOBARD porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition d'un stage équestre aux Coudriers à Marles en Brie pour les enfants de 6 à 8 ans de l'accueil de loisirs pendant la semaine du 13 juillet 2015 au 17 juillet 2015 au soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PROPOSE une augmentation du tarif 2014 de 5 % pour les communes extérieures.
- FIXE une participation pour le stage de 35 € par enfant de la commune et à 47,25 € par enfant extérieur à la Commune.

##### **Tarif pour l'accueil de loisirs sans hébergement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date du 16 juin 2014, du 18 juin 2013, du 30 juin 2011, du 10 juin 2010 et du 2 juillet 2008 concernant les tarifs du centre de loisirs sans hébergement par enfant selon un barème de ressources.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter les tarifs de 5 % pour les communes extérieures, soit comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

##### **ETUDES SURVEILLEES : Tarif des études surveillées**

Madame GOBARD porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du 2 juillet 2008 fixant le tarif des études surveillées. Madame GOBARD rappelle les dépenses résultant de ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'augmenter le tarif de 0,10 €

- FIXE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le tarif d'une étude surveillée à 1,80 €.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement envisagé par le Département de Seine-et-Marne. Les travaux consistent à créer deux sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h ainsi que la réalisation de deux doubles écluses dans la future section de la RD436 classée en agglomération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne n'engagera les travaux d'aménagement qu'à condition que la Route Départementale 436 entre le PR 8+ 470 et le PR 9+ 347, soit classée en agglomération afin de sécuriser la traversée des lieux dits "La Gonière" et "Le Calvaire" par une limitation de la vitesse maximale à 50 km/h.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune complètera ces travaux de sécurisation par la création d'un cheminement piéton.

Monsieur le Maire précise que les travaux du Département sont programmés pour le mois d'août 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les travaux consistant à créer deux sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h.
- ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne relative à la réalisation de deux sections d'approche d'agglomération.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'entretien des haies et des surfaces enherbées liées à l'aménagement des deux sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h. La Commune de La Houssaye-en-Brie accepte de participer à l'entretien des haies et des surfaces enherbées dans le cadre de cet aménagement à l'issue d'une période de deux ans après l'implantation des haies.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux sections d'approche d'agglomération sur la RD 436.

Intégration des routes départementales 436 et 216 en agglomération et autorisation de signature de la convention relative aux sections de la RD436 et de la RD216 nouvellement classées en agglomération

Monsieur le Maire rappelle l'exposé de la convention relative aux sections d'approche d'agglomération sur la RD 436.

Monsieur le Maire rappelle que la RD 216 sera également classée en agglomération entre la RD 436 et la limite actuelle de l'agglomération au lieu-dit "La Gillotte" (PR 15+ 923).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** l'intégration de la Route de Meaux (RD 436) en agglomération entre le PR 8+ 470 et le PR 9+ 347 ainsi que la RD 216 entre la RD 436 et le lieu-dit "La Gillotte" (PR 15+ 923).

• **ACCEPTÉ** les termes de la convention proposée par le Département de Seine-et-Marne relative aux sections de la RD 436 et la RD 216 nouvellement classées en agglomération.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de travaux et d'entretien des nouvelles sections classées en agglomération. La Commune de La Houssaye-en-Brie accepte de participer à l'entretien des équipements et aménagements existants et futurs des sections des RD 436 et RD 216 nouvellement classées en agglomération.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux sections de la RD 436 et RD 216 nouvellement classées en agglomération.

#### **BUDGET : Décision modificative**

Suite aux observations de la Trésorerie de Rozay-en-Brie, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative du budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes.

• **ACCEPTÉ** la décision modificative n° 1, à savoir :

- Section de fonctionnement :
- o Diminution de crédits :
  - Compte 6068 : 4 271,91 €
- o Augmentation de crédits :
  - Compte 023 : 4271,91 €
- Section d'investissement :
- o Augmentation de crédits :
  - Compte 021 : 4 271,91 €

#### Régularisation du budget primitif 2015

Suite à la décision modificative précédente, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur le rééquilibrage du budget primitif 2015, arrêté lors du Conseil Municipal du 8 avril 2015, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 394 127,91 €  
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 586 645,30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** la régularisation du budget primitif de 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

Fixation du montant de la prime de fin d'année pour le personnel de contrat d'accompagnement dans l'emploi

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ainsi que la délibération n° 77.229.14.00007 du 17 février 2014 décidant du recrutement d'un contrat unique d'embauche (C.U.I.).

Monsieur le Maire informe que l'indice INSEE des prix de la consommation a enregistré une augmentation de 0,5 % sur l'année 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 394 127,91 €	1 394 127,91 €
<b>Section d'investissement</b>	1 586 645,30 €	1 586 645,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 980 773,21 €</b>	<b>2 980 773,21 €</b>

#### • DECIDE

- **Article 1** : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 1140 € brut.

- **Article 2** : Conditions d'octroi

Elles sont les suivantes :

- o agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- o agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- o agent présent en partie de l'année seulement : au prorata-temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),
- o chaque agent supportera la nouvelle cotisation RAFPT en fonction de sa situation.

- **Article 3** : Exécution

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet de Provins.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**A - Changement de Syndicat des Ordures Ménagères :** M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, qu'un courrier a été envoyé au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.C.T.O.M.) de Coulommiers auquel elle est actuellement adhérente concernant une éventuelle sortie du syndicat et une éventuelle adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.E.T.O.M.) de Tournan-en-Brie. Monsieur le Maire précise que ce changement serait favorable aux habitants au regard des services proposés par le S.I.E.T.O.M. et de l'emplacement des déchetteries. Une indemnité de sortie serait à régler au S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers, mais dans la mesure où la compétence "Ordures Ménagères" relève de la Communauté de Communes du Val Bréon, celle-ci pourrait payer cette indemnité en contrepartie d'une compensation. Monsieur le Maire signale que, dans la mesure où cette possibilité se dégagerait, une consultation des Hulsétiens serait organisée, consultation présentant un comparatif entre les deux Syndicats.

**B - Livret d'accueil :** M. ISEL informe le Conseil Municipal qu'une commission communication aura lieu le mardi 30 juin afin de finaliser celui-ci. M. ISEL signale que le contenu continue d'évoluer.

**C - Panneaux numériques :** M. ISEL informe le Conseil Municipal que 4 communes travaillent sur ce dossier avec M. SAADTDJIAN de la Communauté de Communes du Val Bréon. Une société de Faremoutiers a été sollicitée pour la fourniture de ces panneaux. M. ISEL signale que l'implantation de panneau est difficile compte-tenu de la configuration du centre-village. Une étude dans ce sens est en cours pour trouver le meilleur emplacement possible.

#### **D - Affichage :**

M. ISEL informe le Conseil Municipal que la commission communication réfléchit sur des panneaux d'affichage fixes et pérennes sur des poteaux existants pour l'annonce des manifestations.

**E - Urbanisme :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission urbanisme travaille sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme. M. le Maire signale qu'une réunion publique se tiendra en fin d'année et que le Plan Local d'Urbanisme devrait être adopté durant le 1er trimestre 2016. Des discussions sont toujours en cours avec l'aménageur du futur lotissement envisagé Sente du Clos de la Vigne afin de réfléchir au mieux à son implantation. Il est prévu entre 25 et 30 maisons. M. le Maire signale que l'entrée de village reste identique.

**F - Conseil Communautaire :** M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été évoqué lors du Conseil Communautaire du mardi 23 juin le projet d'extension de la Zone d'Activité du Val Bréon vers Les Chapelles-Bourbon. Une attention particulière serait portée sur des constructions écologiques "écoconstruction" avec des toits maraichers, des panneaux photovoltaïques...

M. le Maire informe le Conseil d'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Val Bréon sur la ferme de méthanisation des Frères QUAACK située à Chaumes en Brie le jeudi 2 juillet 2015. Il est en effet envisagé l'implantation d'une station de Gaz Naturel pour Véhicules (G.N.V.) au sein de la zone du Val Bréon pour l'approvisionnement des camions.

**G - Fibre optique :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Seine et Marne numérique envisageait à sa création un déploiement de la fibre optique sur la Communauté de Communes du Val Bréon (CCVB) sur 5 ans. Après la procédure de mise en concurrence des entreprises et attribution finale de la Délégation de Service Public (D.S.P.) à la Société COVAGE, les coûts pour la C.C.V.B. initialement estimés à ~2,5 M€ ont été ramenés à ~900 000 €.

De plus, le calendrier initial (5 ans) à également été revu : 98% de la CCVB devrait être couverte en 3 ans, entre 2016 et 2018. Sauf aléas de chantiers, il est prévu une couverture en Fibre Optique de La Houssaye ainsi que d'autres villages de la C.C. dès 2016.

Une convention sera signée entre la CCVB et Seine-et-Marne Numérique le vendredi 10 juillet 2015 à Neufmoutiers.

M. le Maire signale que la CCVB sera la première Communauté de Communes de Seine-et-Marne à être équipée en Fibre Optique par le Syndicat S&M Numérique.

M. le Maire signale que des frais de raccordement pourraient être facturés par les Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I.) (Alice, Free, Orange, SFR...) qui proposeront leur offre "Fibre Optique".

Les frais ne dépendront ni de la Commune, ni de la Communauté de Communes du Val Bréon, ni du Syndicat Seine-et-Marne Numérique et seront directement liés aux offres commerciales des F.A.I. Il appartiendra dès lors à chaque foyer de décider librement de son F.A.I., cela en assumant les frais.

Les foyers qui ne désireront pas adhérer à une liaison par Fibre Optique resteront en liaison "cuivre" tel qu'actuellement. Le réseau sera réalisé soit par voie aérienne, soit en souterrain quand cela sera possible.

**H - Forum des Associations :** M<sup>me</sup> RAUT informe le Conseil Municipal que des associations extérieures à la Commune demandent à participer à notre forum. Le Conseil Municipal demande à ce que M<sup>me</sup> RAUT interroge les associations Hulsétiennes à ce sujet.

**I - Journée des Solidarités :** M<sup>me</sup> RAUT rappelle que la journée des solidarités se tiendra le dimanche 19 septembre 2015 et qu'une journée "Don du Sang" se tiendra la veille, le samedi 18 septembre au Cube.

**J - Poulailleur :** M<sup>me</sup> RAUT informe le Conseil Municipal que le bois pour la construction du poulailleur est arrivé. Elle signale qu'elle aura besoin de main d'œuvre pour la mise en place de celui-ci pour la rentrée. Plusieurs Conseillers Municipaux se proposent pour cette aide.

**K - Piscine :** M. STEFANIK informe le Conseil Municipal que le Syndicat de la Piscine de Fontenay travaille sur l'établissement d'un audit technique du bâtiment. M. STEFANIK précise que des équipements coûteux sont envisagés pour permettre une optimisation du fonctionnement de cette structure.

**L - Communauté de Communes du Val Bréon :** Act'art souhaitant dorénavant avoir pour interlocuteurs privilégiés les Communautés de Communes, M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à cette association sera prise en charge dès 2016 par la CCVB. Dès lors, cette association donnera un spectacle tous les 2 ans dans toutes les communes de la C.C.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil qu'il a été élu au Conseil d'Administration d'Act'art ainsi qu'au Bureau de cette association en qualité de Secrétaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation de 2 sites industriels créateurs d'emplois ("Amazon" dans la Zone d'Activités du Val Bréon et la société PROLOGIS (Carrefour) à Presles en Brie). M. le Maire précise que 1 200 emplois devraient être créés. Les personnes intéressées doivent s'adresser de préférence au Pôle emploi de Pontault-Combault.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPT. 2015

#### **RÛ DE BREON : Compte administratif 2014**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du Rû de Bréon.

#### **RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal : Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'effectif des enfants inscrits à l'école et aux services municipaux (cantine, NAP, accueil périscolaire et études), il y a lieu de créer des emplois non permanents d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ou incomplet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi 84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- Article 1 : de créer des emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2ème classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet ou incomplet.
- Article 2 : que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe.
- Article 3 : Les décisions de la délibération prennent effet au 28 septembre 2015.
- Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**ADOPTÉ à l'unanimité** des membres du Conseil Municipal.

#### **ACHAT DE TAPIS POUR PERSONNES**

##### **A MOBILITE REDUITE :**

La Commune désirerait investir dans des tapis d'accès enroulables qui permet de créer un accès piétons pour les personnes à mobilité réduite. Ces tapis sont distribués par la société RAI-TILLIERES pour un montant de 1 801,80 € HT, soit 2 234,16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE à l'unanimité** l'achat de ces tapis.

Arrivée de Monsieur Gilles DURAND à 20h25.

#### BUDGET : Décision modificative

Suite aux travaux du réseau d'eaux pluviales route de Meaux et à la décision d'achat de tapis pour les personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative du budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes.

• **ACCEPTÉ** la décision modificative n° 2, à savoir :

• **Diminution de crédit dans la section fonctionnement :**

- Compte 611 ..... 30 000,00 €

• **Augmentation de crédit dans la section fonctionnement :**

- Compte 023 ..... 30 000,00 €

• **Augmentation de crédit dans la section d'investissement :**

- Compte 2031 Frais d'études ..... 2 780,00 €

- Compte 2151 Réseaux de voirie ..... 24 720,00 €

- Compte 2184 Mobilier ..... 2 500,00 €

- Compte 021 ..... 30 000,00 €

#### QUESTIONS DIVERSES

**A - Couloirs aériens :** Monsieur DURAND porte à la connaissance du Conseil Municipal, un mail de l'avion civil indiquant un changement de couloirs aérien pour les avions atterrissant à Orly à partir de novembre 2015. Après une demande de l'aviation civile, il va être réalisé le 6 octobre l'installation d'un captage de sons chez Monsieur José MARTINS DA ROCHA pendant un mois. Monsieur DURAND informe qu'il devrait y avoir moins de passage d'avions au-dessus de la Commune et qu'ils passeraient à une hauteur de 3000 mètres au lieu de 1500 mètres auparavant. Les Communes les plus touchées par la modification des plans de vol seraient Fontenay-Trésigny, Châtres, Neufmoutiers en Brie et Favières.

**B - Personnes en exode :** M. le Maire évoque la réunion des élus et des associations concernant la proposition ou non de notre commune pour l'accueil de réfugiés. A la suite de cette réunion, il ressort à l'unanimité des personnes présentes que la commune ne peut proposer un tel accueil. De plus, au-delà de la volonté exprimée par l'équipe municipale comme des associations de vouloir venir en aide à ces personnes, il semble difficile au regard de la taille de la commune d'offrir des conditions d'accueil adaptées à leurs situations : éloignement par rapport au transport, isolement prévisible dans la journée, problème de langue, problème de communication ...

Il apparaît qu'une commune plus urbanisée serait la plus à même d'offrir ces conditions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à une action pour proposer notre aide ou de se rapprocher d'une association ou d'une commune œuvrant pour eux.

**C - Groupement d'achat d'électricité :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Direct Energie a été retenu par le SDESM concernant l'achat d'électricité. Le Cube bénéficiant du tarif jaune la Commune pourra profiter du tarif du groupement d'achat. A ce titre, une économie de 10 % sera réalisée sur le prix du kWh.

**D - Groupement d'achat du Val Bréon :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val Bréon va lancer un marché pour un groupement d'achat (fournitures de bureau, les panneaux de signalisation, les panneaux électroniques d'information à la population...) afin de pouvoir bénéficier de meilleurs tarifs.

**E - Portes ouvertes aux ateliers municipaux :** Madame RAUT rappelle qu'une porte ouverte des ateliers municipaux aura lieu le samedi 26 septembre afin que les administrés puissent prendre possession de leurs composteurs réservés lors de la journée des solidarités. M<sup>me</sup> RAUT informe le Conseil Municipal qu'une trentaine de composteurs ont été réservés lors de cette journée. Le SMICTOM a mis à disposition ces composteurs gratuitement

mais une formation doit être délivrée. Madame RAUT insiste sur le fait qu'il n'y a pas de gratuité sans formation. M<sup>me</sup> RAUT signale qu'une autre formation va être proposée dans les mois à venir.

**F - Journée des solidarités :** Monsieur le Maire remercie les habitants bénévoles, les associations et les agents communaux pour l'aide apportée lors de cette journée. Monsieur le Maire remercie aussi les élus des autres communes qui se sont déplacés pour cette journée. Madame BRICQ, sénatrice de Seine-et-Marne et ancienne Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie puis du Commerce Extérieur a déclaré être impressionnée et très intéressée par cette journée en faveur de l'environnement. Monsieur BARBAUX, Président du Département, était également présent lors de cette journée et envisage l'organisation d'une journée comme celle-ci au niveau de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire remercie Mme RAUT pour son investissement lors de l'organisation de cette journée.

Madame RAUT rappelle et remercie les participants :

- LA FERME FISCHER de Marles en Brie a fait don de 66 œufs pour la pâte à crêpes ainsi qu'un panier garni.

- TRUFFAUT de Coutevroult a fait don de 5 bons d'achat de 10 € ainsi qu'un récupérateur d'eau.

- LES JARDINS DE LA HOUSSETTE ont démontré qu'une soupe pouvait être réalisée avec des légumes "moches".

- LA FERME AU CHOCOLAT a fait un don d'un cadeau surprise d'une valeur de 70 €.

- Christophe LICOIS pour son aide lors des installations électriques.

Monsieur le Maire informe que ces dons ont été attribués à l'issue de la tombola en fin de journée.

**G - Réfection intérieur de l'Eglise :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude va être réalisée pour la réfection intérieure de l'Eglise.

**H - Agrandissement du Cube :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement du Cube ne seront pas effectués dans l'immédiat pour une question de budget.

**I - Poulailier :** Monsieur le Maire remercie Monsieur STEFANIK et Monsieur DUPASQUIER pour le montage du poulailier. Madame RAUT informe le Conseil Municipal que le SMICTOM va faire don de 5 ou 6 poules ainsi que des mangeoires et des abreuvoirs pour le poulailier communal. Madame RAUT rappelle que les poules vont être nourries par les déchets de la cantine scolaire mais que celui-ci sera ouvert à toute la population. Il sera fait un planning pour le nettoyage du poulailier et pour nourrir les poules pendant les vacances scolaires. A cette occasion, les œufs pourront être récupérés.

**J - Enfouissement des réseaux :** Monsieur DURAND informe le Conseil Municipal que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux Sente de la Butte Verte ont commencé. Les travaux se passent bien dans la rue et ont même pris de l'avance. Monsieur DURAND informe également que les travaux de démolition du transformateur Avenue du Général Leclerc vont débiter mi-octobre et que la Sente de la Fosse au Diable va être fermée pendant 3 semaines afin de réaliser l'enfouissement des réseaux.

**K - Bâtiments de la SAMI :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après de nombreuses discussions aucun accord n'a été trouvé avec le propriétaire de la SAMI pour le rachat de ses parcelles.

Date/horaires	Manifestation	Organisateur	Lieu
<b>Décembre 2015</b>			
<b>Samedi 5 décembre</b>	<b>Téléthon + Spectacle de clowns</b>	<b>Associations + CCVB</b>	<b>Cube</b>
<b>Dimanche 6 décembre</b>	<b>Elections régionales</b>	<b>Commune</b>	<b>Cube</b>
<b>Vendredi 12 décembre</b>	<b>Remise Carré d'art</b>	<b>Anim'et Ludo + commune</b>	<b>Cube</b>
<b>Vendredi 12 décembre</b>	<b>Atelier créatif</b>	<b>Anim'et Ludo</b>	<b>Jodelle</b>
<b>Vendredi 12 décembre</b>	<b>Concert</b>	<b>Sounds for Tana</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 13 décembre</b>	<b>Elections régionales</b>	<b>Commune</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 19 décembre</b>	<b>Zumba party</b>	<b>Phicel</b>	<b>Cube</b>
<b>Janvier 2016</b>			
<b>Samedi 9 janvier</b>	<b>Vœux du Maire</b>	<b>Commune</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 9 janvier</b>	<b>Houx d'Or</b>	<b>Foot</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 16 janvier</b>	<b>Opération Sapin</b>	<b>Commune</b>	<b>Ateliers communaux</b>
<b>Dimanche 17 janvier</b>	<b>Stage</b>	<b>Aïkido</b>	<b>Cube</b>
<b>Février 2016</b>			
<b>Du 22 au 26 février</b>	<b>Stage Zumba</b>	<b>Phicel</b>	<b>Cube</b>
<b>Mars 2016</b>			
<b>Samedi 12 mars</b>	<b>Atelier créatif</b>	<b>Anim'et Ludo</b>	<b>Jodelle</b>
<b>Samedi 12 mars</b>	<b>Soirée</b>	<b>Foot</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 19 mars</b>	<b>Bal du Printemps</b>	<b>AIPEH</b>	<b>Cube</b>
<b>Dimanche 27 mars</b>	<b>Chasse aux œufs Pâques</b>	<b>Commune</b>	<b>Prieuré</b>
<b>Du 26 au 28 mars</b>	<b>Exposition artistique</b>	<b>Les Amis de La Houssaye</b>	<b>Jodelle</b>
<b>Avril 2016</b>			
<b>Dimanche 3 avril</b>	<b>Brocante aux vêtements</b>	<b>Anim'et Ludo</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 9 avril</b>	<b>Jeunesse en Action</b>	<b>Commune</b>	<b>Cube</b>
<b>Dimanche 10 avril</b>	<b>Stage</b>	<b>Aïkido</b>	<b>Cube</b>
<b>Samedi 16 avril</b>	<b>Zumba party</b>	<b>Phicel</b>	<b>Cube</b>
<b>Du 18 au 22 avril</b>	<b>Stage Zumba</b>	<b>Phicel</b>	<b>Cube</b>

# Adresses et numéros utiles

## Administrations •••

### MAIRIE

Place du Maréchal Augereau • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 07 41 27 • Fax 01 64 07 57 76

Mail : [mairie@lahoussayeenbrie.fr](mailto:mairie@lahoussayeenbrie.fr) • <http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr>

Horaires d'ouverture périodes scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 16h30 à 17h30.

Ouverture les mardis jusqu'à 19h - Samedi de 8h45 à 11h30.

Horaires d'ouverture vacances scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 - Samedi de 8h45 à 11h30.

**CENTRE DE LOISIRS** Tél. 01 64 07 47 28

### LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT

En mairie de La Houssaye en Brie • Tél. 01 64 07 47 08  
Horaires et jours d'ouvertures identiques à la mairie

### LA POSTE

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - Tél. 3631

### SOUS PREFECTURE DE PROVINS

17 rue Sainte Croix • 77487 PROVINS CEDEX / Tél. 01 60 58 57 77

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

## Commerces •••

### BOULANGERIE

15 rue de Bussière • Tél. 01 64 07 45 18

### EPICERIE GENERALE

30 place du Maréchal Augereau • Tél. 01 64 07 48 66

### CAFE ET RESTAURANT

49 place du Maréchal Augereau • Tél. 01 64 42 07 14

### LA FERME AU CHOCOLAT

98A avenue du Général Leclerc • Tél. 01 64 25 56 96

### LES JARDINS DE LA HOUSSETTE

[lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr](mailto:lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr) • Tél. 01 64 07 44 84

### FURS AND CO CREATIONS

98D avenue du Général Leclerc  
[www.fursandco.com](http://www.fursandco.com) • Tél. 01 64 07 47 74

### Remplaçant TAXI LAURENT

Taxi Rapide 971 • Tél. 06 81 88 65 88

## Urgences et dépannages •••

### GENDARMERIE

133 rue du 27 août • 77163 MORTCERF  
Tél. 17 ou 01 64 04 30 24

### POMPIERS

Avenue des Héros de la Résistance • 77610 FONTENAY-TRESIGNY  
Tél. 18 ou 01 64 42 50 18 / Urgences médicales pour les week-end

### SOS MÉDECINS UNIQUEMENT SUR RDV

BRIE COMTE ROBERT / MELUN / FONTAINEBLEAU • Tél. 0 820 077 505

### STOP VIOLENCE AUX FEMMES

3919 (appel gratuit et anonyme)

**E.D.F.** Tél. dépannage : 0810 333 077

**G.D.F.** Tél. dépannage : 0810 433 077

**CENTRE ANTI-POISON** Tél. 01 40 05 48 48

### CLINIQUE DE TOURNAN

2 Jules Lefebvre • 77220 TOURNAN EN BRIE  
Tél. 08 25 16 42 42

### HÔPITAL DE COULOMMIERS

4 Gabriel Péri • 77120 COULOMMIERS  
Tél. 01 64 65 38 94

### CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE LA VALLEE

2 cours de la Gondoire • 77600 JOSSIGNY / Tél. 01 61 10 61 10

### LABORATOIRES D'ANALYSE DE FONTENAY TRESIGNY

24 rue Bertaux • 77610 FONTENAY TRESIGNY / Tél. 01 64 42 61 00

### LABORATOIRES D'ANALYSE DE TOURNAN EN BRIE

7 rue des Fossés • 77220 TOURNAN EN BRIE / Tél. 01 64 07 09 98

### CABINET INFIRMIERS SOINS À DOMICILE DE LA HOUSSAYE

Dominique FONTVIELLE / Ronan CONGAL  
30 place du Maréchal Augereau - 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 25 97 76

### ASSISTANCE MÉDICALE DE LA BRIE LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

32 rue des Charmilles • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 25 25 26

Conseils médicaux pour les soirs et week-end : contacter le SAMU (15).  
Pharmacie de garde pour les soirs et week-end : contacter la gendarmerie.

## Services •••

### PAROISSE-SECTEUR PASTORAL de LA HOUSSAYE / FONTENAY

P. François CORPECHOT  
PRESBYTERE de ROZAY : Tél. 01 64 25 61 74

### POLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIQ)

29 rue Davène et 17 rue Marcel Clavier • 77527 COULOMMIERS CEDEX  
Tél. 01 64 75 69 79

## Val Bréon •••

Tous renseignements au 01 64 54 33 26 ou [www.valbreon.fr](http://www.valbreon.fr)  
Relais d'Assistants Maternelles, Portage de repas à domicile et Transport  
Transport à la demande : Tél. 01 60 02 32 32